

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 20 avril 2017 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Francine Vielmon, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne

Procurations : Marie Ayzac à Serge Bazin, Pascal Pavan à Pascal Salanié

Absents sans procuration : Pierre Vatin

Point 1 :

Personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent communal en charge du secrétariat de Mairie est au grade d'adjoint administratif principal 2^o classe pour une durée de 17h30 par semaine. Aux vues de son déroulement de carrière, il est proposé qu'il accède au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Ce poste, pour une durée hebdomadaire de 17h30, sera créé à compter du 1^{er} mai 2017. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote reporté par manque d'informations

Point 2 :

Vote des 3 taxes communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux des 3 taxes afin de les insérer au Budget Primitif communal 2017. Il est proposé de reconduire les taux de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : 8.50

Foncier bâti : 8.80

Foncier non bâti : 69.14

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Provisions pour budget de l'eau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans les années à venir, des portions du réseau d'eau seront à reprendre. Il propose donc au Conseil Municipal de provisionner une somme au Budget Primitif de l'eau 2017 afin d'anticiper ces futurs travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de provisionner 40 000.00 € sur le budget de l'eau en prévision de travaux futurs et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

Subvention Relinoise

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association « La Relinoise » pour 2017.

En effet, plusieurs membres du Conseil Municipal sont membres du bureau et ne prendront pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 100.00 € à la Relinoise au titre de la subvention 2017.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 100.00 € au titre de 2017 à l'association « La Relinoise » et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaire à cette décision.

VOTE : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

BP 2017 COMMUNE

Fonctionnement : 226 854.00

Investissement : 184 893.13

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 :

BP 2017 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 10 753.04

Investissement : 8 271.00

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 :

BP 2017 EAU

Fonctionnement : 101 002.23

Investissement : 89 633.12

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 8 :

BP 2017 PHOTOVOLTAIQUE

Fonctionnement : 2 744.44

Investissement : 12 124.24

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0